



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2006-07**Utilisation des ressources inscrites
au compte de programmes spéciaux**

1. Les résultats financiers provisoires (qui doivent encore être vérifiés)¹ au regard du programme et budget de l'OIT pour 2006-07 sont présentés à la commission au titre du premier point de l'ordre du jour de la présente session du Conseil d'administration². Comme indiqué dans ce document, la période biennale s'est achevée sur un excédent de 32 218 359 dollars des Etats-Unis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice 2006-07 de 1,14 franc suisse pour 1 dollar. Cet excédent est dû, pour une grande part, à l'encaissement d'arriérés d'un montant important entraînant des recettes supérieures au niveau du programme et budget pour 2006-07, mais reflète également un solde de 785 263 dollars résultant d'une légère sous-utilisation du budget approuvé. Bien que les contributions reçues aient dépassé le montant total des contributions mises en recouvrement pour 2006-07, le pouvoir d'engager des dépenses du Directeur général n'en a pas été accru puisque l'article 13 du Règlement financier autorise le Directeur général à effectuer des dépenses dans les limites et jusqu'à concurrence des crédits ouverts, mais pas au-delà.
2. Les arriérés résultent du non-paiement des contributions mises en recouvrement pendant l'exercice durant lequel elles sont dues. En attendant le versement de ces contributions, le Directeur général est autorisé, en vertu de l'article 21 du Règlement financier, à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement ou à contracter des emprunts. Si les sommes prélevées ou empruntées ne sont pas remboursées au cours du même exercice, elles sont remboursées en utilisant des arriérés de contributions reçus au cours des exercices suivants³.

¹ Les montants des recettes et des dépenses de 2006-07 doivent encore être soumis à vérification.

² Document GB.301/PFA/1/1.

³ Article 21.2 a) du Règlement financier du BIT.

3. Le Règlement financier a été modifié par la Conférence à sa session de juin 2003 pour veiller à ce que les excédents soient traités de manière appropriée ⁴. L'article 18 du Règlement financier prévoit désormais que tout excédent résultant du recouvrement de contributions et d'arriérés en sus du niveau du budget pendant un exercice donné sera viré au compte de programmes spéciaux ⁵. L'article 11.9 prévoit en outre que, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration, les montants disponibles sur le compte de programmes spéciaux doivent être utilisés pour financer des activités hautement prioritaires d'une durée limitée pour lesquelles aucun crédit n'est prévu dans le budget ⁶.
4. Le Directeur général propose d'utiliser les ressources disponibles sur le compte de programmes spéciaux pour financer les priorités identifiées au cours du débat sur le programme et budget de mars 2007 dont le financement était insuffisant, ainsi que celles qui sont apparues depuis.
5. Il est proposé que 50 pour cent environ des ressources (15,8 millions de dollars) servent à financer les activités prioritaires du programme, telles que définies ci-dessous, et que le reste (15,8 millions de dollars) soit porté au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement pour financer, en partie, la rénovation du bâtiment du siège qui a été proposée. En acceptant le transfert de ces ressources au Fonds pour le bâtiment et le logement et la proposition concernant le traitement de la prime nette ⁷, les Etats Membres contribueraient de manière décisive à répondre à cette urgence.
6. La même méthode que celle utilisée pour traiter l'excédent de 2000-01 et les excédents antérieurs serait employée concernant les priorités du programme financées par l'excédent de 2006-07 ⁸. Les dépenses proposées concerneraient des investissements ponctuels qui n'entraîneraient pas d'obligations durables pour l'Organisation et ne gonfleraient pas la base de ressources en vue de justifier des augmentations futures du budget ordinaire. Chaque proposition serait accompagnée d'une énumération des résultats attendus, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats. Aucune dépense ne serait engagée sans l'approbation préalable du Directeur général sur la base de propositions détaillées. Les dépenses seraient comptabilisées séparément et soumises périodiquement à l'approbation de la commission, principalement dans le cadre du rapport sur l'exécution du programme.
7. Il est proposé d'utiliser l'excédent de 2006-07 pour financer les activités prioritaires suivantes:
 - i) *Rénovation du bâtiment du siège.* Il est proposé de porter au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement environ la moitié (15,8 millions de dollars des Etats-Unis) du montant de l'excédent de recettes de 2006-07 et de l'affecter à la rénovation du bâtiment du siège. Le Conseil d'administration a, en diverses occasions, exprimé son appui à cet investissement extraordinaire qui serait suivi, dans un deuxième temps, par l'établissement d'un plan directeur.

⁴ CIT, *Compte rendu provisoire* n° 17, 91^e session (juin 2003).

⁵ Article 18.3 du Règlement financier du BIT.

⁶ Article 11.9 du Règlement financier du BIT.

⁷ Document GB.301/PFA/1/2.

⁸ Voir documents GB.283/PFA/2/2 (mars 2002) et GB.285/PFA/9 (nov. 2002) sur le traitement de l'excédent 2000-01.

- ii) *Un programme d'action pour appuyer la transition vers des emplois verts.* Au cours de la discussion en plénière fondée sur le rapport du Directeur général qui s'est tenue lors de la 96^e session de la Conférence internationale du Travail en 2007, la transition socialement juste vers des emplois verts a été définie comme étant l'une des huit questions clés à prendre en considération dans l'optique du développement durable⁹. En novembre 2007, le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a examiné un rapport traitant de «L'initiative de l'OIT en faveur des emplois verts»¹⁰ qui met en avant les aspects liés au travail décent dans la stratégie du système des Nations Unies concernant les changements climatiques. Les secteurs industriels et les entreprises devront s'adapter à la nécessité de réduire les émissions de carbone en ayant recours aux instruments de l'OIT dans le domaine du dialogue social, de la formation, de l'emploi et de la protection sociale. Bien que certaines activités aient déjà été engagées, le programme et budget pour 2008-09 n'a prévu aucun crédit pour ce poste. Les ressources proposées seraient utilisées pour la recherche, le développement de la coopération technique, les services consultatifs, la formation et le renforcement des capacités dans les Etats Membres. Une allocation de 3 millions de dollars est proposée. Les ressources futures nécessaires seraient inscrites au programme et budget et prélevées au titre de la coopération technique financée par le budget ordinaire.
- iii) *Sécurité du personnel et des locaux du BIT.* Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour compléter celles que le programme et budget pour 2008-09 prévoit d'affecter à la mise en conformité des locaux du BIT aux normes minimales de sécurité opérationnelles (MOSS) et aux normes minimales de sécurité opérationnelle en matière de résidence (MORSS), ainsi qu'au renforcement global des capacités du BIT en matière de sécurité. Au lendemain du bombardement des locaux des Nations Unies à Alger, le BIT a procédé à une nouvelle évaluation du respect des normes de sécurité. Il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires dans certains lieux d'affectation et d'offrir une formation et du matériel supplémentaire au personnel. Une allocation de 1,5 million de dollars est proposée.
- iv) *Assistance technique aux programmes par pays de promotion du travail décent dans les programmes par pays des Nations Unies.* Dans les pays concernés par les initiatives de réforme des Nations Unies, le BIT doit renforcer son appui technique aux programmes par pays de promotion du travail décent, dans la mesure où ils font partie intégrante du programme par pays des Nations Unies. Cela vaut en particulier dans les pays où le BIT ne possède pas de bureau et où il doit faire face à des coûts élevés de transaction. Le BIT reçoit également de très nombreuses demandes l'invitant à appliquer les *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent* dans les programmes par pays des Nations Unies. Les ressources permettraient de renforcer la capacité du BIT de faire des propositions techniques dans le cadre des programmes par pays des Nations Unies. Une allocation de 2 millions de dollars est proposée.
- v) *Projet «Le siècle de l'OIT».* En novembre 2007, le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Conseil de l'Institut international d'études sociales relatif au projet «Le siècle de l'OIT»¹¹. Ce projet entrepris sous l'égide de l'Institut a pour objectif d'enrichir la base de connaissances du BIT sur les contributions de l'Organisation à la réflexion et à l'élaboration des politiques sur les questions sociales

⁹ CIT 96-2007/Rapport I (A), *Le travail décent au service du développement durable*.

¹⁰ Documents GB.300/WP/SDG/1 et GB.300/18.

¹¹ Document GB.300/PFA/3/1.

et économiques depuis sa création en 1919 et dans l'optique de la célébration de son centenaire en 2019. Dans le cadre de ce projet, il est proposé d'analyser, en reflétant le point de vue des mandants tripartites, l'évolution des idées de l'OIT au cours de son histoire et leur impact dans différents domaines d'activité, de compléter les archives et la littérature existante, d'établir des biographies orales ou écrites de personnalités marquantes (mandants et membres du personnel) et d'offrir des programmes didactiques permettant à tous ceux qui s'intéressent à l'OIT d'enrichir leurs connaissances sur l'Organisation. La consolidation de la «mémoire institutionnelle» dans le cadre d'un exercice majeur de renforcement des capacités est cruciale pour renforcer le rôle de l'OIT et de ses mandants dans les débats actuels. Aucune ressource spécifique n'est prévue pour financer le projet. Une allocation de 1 million de dollars est proposée.

- vi) *Manifestations tripartites à l'échelle nationale pour célébrer le 90^e anniversaire de l'OIT (1919-2009).* Afin de célébrer dignement le 90^e anniversaire de la fondation de l'OIT et de se préparer à la célébration de son centenaire en 2019, il est proposé d'organiser une série de dialogues tripartites de haut niveau sur des questions clés concernant l'Agenda du travail décent. Une ou plusieurs de ces manifestations pourraient avoir lieu dans chacun des Etats Membres de l'OIT et être partiellement cofinancées, s'il y a lieu. Chacune de ces manifestations viserait à enrichir le corpus de connaissances sur la portée et l'impact des activités de l'OIT dans le pays considéré et à définir les paramètres qui devront guider l'action de l'OIT pendant la prochaine décennie. L'allocation proposée inclurait les coûts liés à la préparation des manifestations à l'échelle nationale et au développement de réseaux de connaissances sur les idées lancées par l'Organisation, les dépenses d'appui connexes pour assurer une participation tripartite et les ressources destinées à financer la communication et les activités des médias aux niveaux national, régional et mondial. Une allocation de 1,8 million de dollars est proposée.

8. Les ressources restantes du compte de programmes spéciaux (environ 8,1 million de francs suisses) seront conservées pour financer des priorités de programmation nouvelles et imprévues. Les propositions relatives à leur utilisation seront soumises à l'approbation de la commission lors de ses sessions ultérieures.

9. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser l'utilisation des ressources disponibles sur le compte de programmes spéciaux, à savoir 28,6 millions de francs suisses (25,1 millions de dollars des Etats-Unis), telle qu'elle est résumée dans l'annexe au présent document.***

Genève, le 5 mars 2008.

Point appelant une décision: paragraphe 9.

Annexe

Affectation proposée des ressources inscrites au compte de programmes spéciaux

	Dollars E.-U.*
1. Transfert au Fonds pour le bâtiment et le logement	15 800 000
2. Programme d'action pour appuyer la transition vers des emplois verts	3 000 000
3. Sécurité du personnel et des locaux du BIT	1 500 000
4. Assistance technique aux programmes par pays de promotion du travail décent	2 000 000
5. Projet «Le siècle de l'OIT»	1 000 000
6. Manifestations tripartites à l'échelle nationale pour célébrer le 90 ^e anniversaire de l'OIT	1 800 000
Total	25 100 000
Total exprimé en francs suisses	28 600 000

* Au taux de change franc suisse/dollar des Etats-Unis du 31 décembre 2007.